

Le 8 décembre, le ministre a fait un discours à Saint-Jean dans le Nouveau-Brunswick. A la page 5 du communiqué de presse, il fait allusion pour la région atlantique aux marchés éventuels de produits manufacturés susceptibles d'être exportés vers la Nouvelle-Angleterre. Permettez-moi de citer un extrait de ce communiqué:

L'industrie vient maintenant dans le Nouveau-Brunswick et les provinces atlantiques. Elle y est attirée en partie par l'existence de ressources, de moyens de transport et de main-d'œuvre spécialisée et en partie par les subventions gouvernementales comme celles qu'offre le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale.

Il disait ensuite:

Dans l'état actuel des choses, il faudrait tenir compte des facteurs que j'ai mentionnés si l'on veut assurer un développement qui soit salubre et à longue portée.

Comme je l'ai dit plus tôt, les subventions spéciales prévues dans le bill C-205 peuvent très bien avoir un effet contraire à celui que le premier ministre escomptait trois ou quatre jours avant la présentation du bill à la Chambre en vue de sa deuxième lecture. Il se pourrait qu'on ait plus facilement accès aux marchés des produits ouverts en Nouvelle-Angleterre de Saint-Jean (Québec) que de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), car cette subvention de 10 p. 100 pour les régions désignées est des plus trompeuse.

On a déclaré devant le comité que pendant la durée d'application de cette mesure il y a eu 400 demandes alors que le ministère n'a accordé la subvention maximum que dans six cas. Je crois que trois de ceux-ci étaient au Nouveau-Brunswick, un dans l'Île-du-Prince-Édouard, un au Québec et un en Saskatchewan. Un communiqué déclarait que la région de l'Atlantique devait recevoir le même stimulant de 10 p. 100 que la région désignée entourant Montréal. Cette question est également laissée à la discrétion du ministre. Étant donné ces chiffres, et étant donné que la subvention maximum n'a été accordée qu'à six candidats depuis l'entrée en vigueur de la mesure, point n'est besoin d'un ordinateur pour se rendre compte que la subvention de 10 p. 100 aura beaucoup plus d'effet dans les régions densément peuplées que la subvention de 35 p. 100 versée à de petites entreprises dans la région de l'Atlantique.

Le ministre a déclaré au comité qu'il voulait équilibrer les subventions aux nouvelles régions désignées et celles qui ont été offertes déjà aux régions de l'Atlantique. Il y a peut-être à cela des motifs éloignés que je ne saisis pas, mais le fait est que seulement six candidats ont reçu la subvention maximum. Il est trompeur et illusoire de prétendre que les 10 p. 100 accordés aux nouvelles régions désignées seront équilibrés par les mêmes 10 p. 100 consentis à la région de l'Atlantique.

Il devrait être évident qu'une industrie de plus grande envergure s'établira à Montréal et dans d'autres régions denses, dans le centre névralgique industriel du Canada. Une subvention maximum de 35 p. 100 à une petite usine dans une région moins dense n'équivaudra pas à une subvention de 10 p. 100 à une grosse industrie dans ces régions peuplées. Beaucoup dépendra de la façon dont le ministre usera de sa discrétion. S'il n'y prend garde, il pourrait bien freiner les nouvelles industries dans la région de l'Atlantique et étouffer les industries en place. Cette mesure ira ainsi complètement à l'encontre de

[M. Nowlan.]

l'orientation imprimée par le premier ministre quatre jours après la première lecture du bill et juste avant sa présentation à la Chambre pour la deuxième lecture. Je me demande si ces deux ministres se sont jamais entendus à ce sujet. Peut-être le premier ministre était-il sincère dans son discours à Saint-Jean, mais ses propos étaient presque aussi trompeurs que certaines dispositions de ce bill.

Je pourrais citer d'autres problèmes précis, mais le gouvernement a décidé, dans sa grande sagesse, de prendre ce moyen pour aider les régions qui ont besoin d'une aide particulière. Elles devront s'en accommoder.

● (5.50 p.m.)

Ensuite, il y a la prédiction que j'ai faite au sujet de ce bill. C'est ma troisième observation, peut-être la plus courte, mais la plus sérieuse. Je crois encore que le ministre, qu'il soit conservateur, libéral, NPD ou de quelque allégeance politique que ce soit, ne devrait pas avoir l'autorité absolue que ce bill veut lui donner, bien que ce soit pour les motifs les plus louables. Heureusement, le ministre a accepté en comité qu'il y ait un conseil chargé de surveiller l'administration de la loi. Nous avons hâte de voir quelle forme ce conseil va prendre, parce que nous savons qu'il n'aura aucune fonction législative, mais seulement une fonction de révision après coup. Cependant, je ne voudrais pas être à la place du ministre, vu les pouvoirs qu'il détiendra. Il est paradoxal que malgré l'évolution actuelle de la réalité politique, qui fait que les députés délèguent leur autorité pour un oui ou pour un non, on ne se soit pas exprimé sur cette question de la délégation des pouvoirs pertinents. Je suis sûr que le ministre s'efforcera d'exercer ces pouvoirs en toute sincérité. Mais si j'étais une bête politique, dans quelque partie du pays que ce soit, ce qui est en fait mon cas, je serais presque irrésistiblement tenté d'apposer ma signature à une demande concernant ma région, ou si j'étais de la Colombie-Britannique, à une demande concernant les problèmes particuliers à cette province.

Je m'étonne qu'on ne se soit pas plaint davantage car les nouvelles régions désignées enlèvent une partie des restrictions précédentes. Le ministre, comme tout autre ministre, a évidemment dû regarder les réalités avant de consentir ou de refuser un prêt. Les antécédents économiques d'une région donnée indiqueraient en grande mesure si des projets d'établissement seraient rentables. Mais lorsqu'un ministre commence à exercer des pouvoirs discrectionnaires dans la moitié du pays, et surtout dans le centre industriel, la question est tout autre.

L'autre facette du principe, c'est que les politiques régionales à long terme, sont amoindries ou détruites par les politiques cycliques à court terme. Mais ce que l'on entrevoit dans ce bill est encore une sorte d'ironie. Là encore, tous les députés devraient s'intéresser à la question. Un gouvernement qui a basé sa campagne électorale et reçu un mandat catégorique sur le principe de l'unité canadienne et qui, aux conférences fédérales-provinciales, s'est catégoriquement opposé à toute forme de statut particulier pour quelque province que ce soit, a, par ce bill, là encore pour des raisons louables, cherché à conférer un statut particulier à une moitié du Canada. A mon avis, il crée deux Canadas.